



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations**

**Préfecture de Haute-Marne  
Bureau de l'Environnement**

**52000 CHAUMONT**

**SERVICE SANTÉ, PROTECTION ANIMALES  
ET ENVIRONNEMENT**

Chaumont, le **21 MARS 2023**

Affaire suivie par : Virgile BRUAUX  
Réf : DDETSPP52 2023 00463  
Tél. : 03 52 09 56 38  
ddetspp-spae@haute-marne.gouv.fr

Objet : Autorisation environnementale phase d'examen / NECC Nature Energy  
Vos réf : Saisine reçue le 16/03/2023

Au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

L'instruction de la demande et le suivi du projet sont effectués par l'UD DREAL 52. L'avis de mon service ne peut être que complémentaire à celui de nos collègues.

Les îlots des exploitations SCEA COMBE à l'ORGE, SCEA de ROCHEFORT et SCEA de la TOUR prévus au plan d'épandage de NECC Nature Energy sont bien les mêmes qui ont été identifiés dans le plan d'épandage du méthaniseur de la SCEA de DARDU. Tous ces îlots seront suivis (porter à connaissance, analyse de sol, ...) conformément à l'article 1.5.3 de l'arrêté préfectoral du 08/02/2023 d'enregistrement de la SCEA de DARDU. Il n'y aura pas de superposition d'épandage.

Le stockage de digestat déporté sur la commune de Rochefort-sur-la-Côte est aujourd'hui exploité par la SCEA de DARDU. Il sera transféré à NECC Nature Energy dans les conditions prévues par l'article 1.5.4 de l'arrêté préfectoral du 08/02/2023 d'enregistrement de la SCEA de DARDU (vidange complète, nettoyage de l'ouvrage et diagnostic d'étanchéité).

**Les îlots 51, 72 et 75 du GAEC des CHARRIERES (préteur de terre) sont mis à disposition pour l'épandage du digestat de NECC Nature Energy alors que ces mêmes îlots sont mis à disposition pour l'épandage du digestat de la SCEA de DARDU (AP du 08/02/2023 d'enregistrement de la SCEA de DARDU et plan d'épandage du GAEC des CHARRIERES mis à jour en février 2023).**

**Il y a superposition des plans d'épandage. L'absence de superposition d'épandage de digestat était une condition pour ne pas basculer la procédure d'enregistrement de la SCEA de DARDU en autorisation environnementale au regard du point 2 de l'article L512-7-2 du code de l'environnement (inscrit dans un considérant de l'arrêté préfectoral d'enregistrement de la SCEA de DARDU).**

**Les épandages des digestats de la SARL AGRIFYL'S et de NECC Nature Energy peuvent être superposés** chez les exploitants suivants : SCEA de la CHAPELLE, SCEA FERRAND, SCEA du HEU, SCEA LAHAYE FRERES, SCEA D'ORMOY, SCEA les QUARELLES et SCEA YUNG. Ces exploitants étant céréaliers, mon service ne dispose pas d'information assez précise pour affiner l'analyse à l'îlot.

Au titre des Sous-Produits Animaux :

La société NECC Nature Energy indique en page 36 de son dossier (volet A) qu'elle méthanisera des effluents d'élevage (fumier, lisier, fiente), des eaux blanches (laiteries et de salle de traite), du lait et des produits issus du lait ou de la fabrication de produits laitiers.

La méthanisation de ces matières (sous-produits animaux) est soumise respect des prescriptions fixées par les règlements 1069-2009 du 21/10/2009 et 142-2011 du 25/02/2011. À ce titre, conformément à l'article 24 du règlement 1069-2009, **la société NECC Nature Energy est contrainte de demander et d'obtenir un agrément sanitaire**. Cette demande et procédure sont encadrées par les arrêtés ministériels des 08/12/2011 et 09/04/2018 et suivies par mon service.

La nécessité de respecter ce cadre réglementaire peut conduire à des obligations d'équipements (aire de lavage, hygiénisateur, stockage dédié et séparé de certaines matières, ...) et de respect de circulation sur le site (marche en avant). Dans le dossier rien n'apparaît concernant cet enjeu : pas d'aire de lavage, pas de stockage dédié, circulation limitée sur le site (un seul accès), ...

Conclusion :

Il convient de sensibiliser rapidement la société NECC Nature Energy à son obligation de réaliser une demande d'agrément sanitaire car la conception du site et l'aménagement général des installations peuvent être impactés. Les coordonnées de mon service peuvent être transmises à l'exploitant afin qu'il nous contacte rapidement pour lui expliquer les enjeux et démarches à engagées.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Cheffe de Service adjointe



Amélie LACROIX